



Le point sur

Gouvernement affaires étrangères éducation justice économie finances commerce extérieur affaires sociales

santé égalité des territoires logement intérieur écologie développement durable énergie redressement productif travail emploi dialogue social défense culture com-

enseignement supérieur recherche droits des femmes agriculture agroalimentaire réforme de l'Etat décentralisation fonction publique outre-mer sports jeunesse éducation populaire vie associative budget réussite éducative relations avec le Parlement ville affaires européennes personnes âgées dépendance artisanat commerce tourisme économie sociale et solidaire famille personnes handicapées développement Français de l'étranger francophonie transports économie entreprises innovation

LE COUT DU TRAVAIL DEPUIS 1990

Vendredi 4 septembre 2015
De la part de Stéphane Le Foll

Cela fait 20 ans que le sujet du coût du travail est au cœur du débat public. Nous avons clairement engagé cette politique déterminante, ce doit être pour demain un acquis pour la France.

La première prise de conscience, au début des années 1990, la gauche peut en être créditée. C'était en 1992, avec Pierre Bérégovoy et Martine Aubry, et la mise en place d'un abattement de cotisations patronales pour les embauches à temps partiel.

Il y a eu ensuite plusieurs séries d'allègement général des charges (Balladur, Juppé, Aubry, Fillon). La gauche y a pris toute sa part : la moitié des exonérations que l'on appelle Fillon sont en réalité un recyclage des allègements Aubry.

La seule période où les cotisations patronales ont augmenté au cours des 20 dernières années, c'est le quinquennat Sarkozy.

Aussi, au global, au cours des 10 dernières années où elle a été au pouvoir, la droite n'a pas véritablement pris la mesure de l'enjeu. Qu'elle baisse les charges sous Jacques Chirac ou les augmente sous Nicolas Sarkozy, le coût du travail n'a cessé d'augmenter gravement par rapport à nos voisins qui se réformaient. Sous le quinquennat Chirac c'était insuffisant, sous le quinquennat Sarkozy, plombant.

Depuis 3 ans, nous avons au contraire pris le sujet à bras le corps : les allègements de charges ont doublé. Nous avons fait autant en 3 ans que droite et gauche confondues pendant 20 ans. Il y a eu quelques hausses au début mais largement compensées depuis : 20 Md € net pour faire baisser le coût du travail des entreprises.

Nous avons mis en place ces allègements de charges avec l'objectif clair de faire baisser le coût du travail, parce que derrière c'est l'emploi. Ainsi, pour la première fois depuis 10 ans, notre coût du travail s'améliore, et fortement, par rapport à l'Allemagne.

Cette baisse du coût du travail s'est faite sans baisse de la rétribution du travail. Au contraire, nous n'avons cessé de travailler à la revalorisation du travail : depuis 2012, les salaires ont continué à progresser, le SMIC a été revalorisé, des baisses d'impôt sur le revenu significatives profitent prioritairement à des travailleurs des classes populaires et des classes moyennes. La prime d'activité sera effective à partir du 1^{er} janvier 2016.

Nous allons continuer, avec cohérence, à suivre la même stratégie, à la fois de compétitivité coût et de compétitivité qualité. Pour reconquérir l'avantage-prix qui faisait force au début des années 2000, et pour monter en gamme de sorte à mieux valoriser nos productions.

C'est une politique pour l'activité et pour l'emploi, pour le travail et les travailleurs.

Allègements généraux de charges (estimations, 2015)			
Gauche		Droite	
Allègements Bérégovoy-Aubry (1992)		Allègements Balladur + Juppé (93-97)	
(Abattement de 30% de cotisations patronales sur les embauches à temps partiel - dispositif adapté puis supprimé)		> Baisse du coût du travail (niv. SMIC) (Max. -5,4% puis -18,2% du salaire brut)	
Allègements Jospin-Aubry (2000)		Allègements Chirac-Fillon (2003-2007)	
> Baisse du coût du travail (niv. SMIC) (Max -26% du salaire brut, tous salariés concernés ; en parallèle, réduction du temps de travail)		> Hausse du coût du travail (niv. SMIC) (Unification des allègements existants et harmonisation du SMIC : max -26 / -28,1 % du salaire brut, exclusion de certains salariés)	
Allègements Hollande (2012-2015)		Evolution Sarkozy (2007-2012, a minima)	
> Baisse du coût du travail (niv. SMIC) (0 cotis. URSAFF au SMIC, CICE, baisse des cotisations famille, ...)		> Hausse du coût du travail (niv. SMIC) Annualisation de la base de calcul des allègements, suppression / réduction d'exonération de cotisations employeurs, hausse du forfait social, hausse des cotisations employeurs FNAL	
(Hausses de cotisations initiales)			
Allègements Hollande (2016-2017)			
(Montée en puissance du CICE (4 Md €) et baisse des cotisations famille (2 Md €))			
Total gauche		Total droite	
- 28/30 Md €		- 9/11 Md €	
Total gauche 2017			
- 34/36 Md €			